

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 11 janvier 2012 portant dissolution de la brigade de translation judiciaire  
de Chevilly-Larue et création corrélatrice de celle de Créteil (Val-de-Marne)**

NOR : IOCJ1131318A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, partie réglementaire, III;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade de translation judiciaire de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Corrélativement, la brigade de translation judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) est créée à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 janvier 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
L. MULLER